

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 21/1 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.1.58841

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Hartmut HOFFMANN, Rudolf POKORNY, *Das Dekret des Bischofs Burchard von Worms. Textstufen, frühe Verbreitung, Vorlagen, München (M.G.H.) 1991, 331 p., 32 pl. (Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel, 12).*

Il est des livres qui font époque, qui ouvrent des chemins nouveaux ou plutôt qui s'engagent résolument dans une direction préconisée, voire recommandée, mais que l'on ne s'était jamais (ou rarement) préoccupé de suivre: l'alliance de la codicologie et de la paléographie avec la science canonique. Certes, les études sur les Pénitentiels (entre autres) montraient le chemin, mais jamais celui-ci ne fut suivi avec autant de fidélité, de constance et de fruit. Tout vient d'une constatation au fond assez simple (pour ne pas dire évidente): quelques manuscrits du Décret de Burchard de Worms, les plus anciens: Vat. Pal. lat. 585-586, Frankfurt/Main Stadt und Univ. Bibl. Barth. 50, Bamberg Staatsbibl. Can. 6, Köln Dombibl. 119, ont une écriture qui trahit les habitudes d'un même scriptorium. Peut-on localiser celui-ci et, en plus, déceler dans le détail la part des différentes mains dans l'élaboration des manuscrits, expliquer et justifier les irrégularités (signalées depuis longtemps) dans la composition des cahiers, indiquer après l'avoir découvert, le sens des grattages et des corrections (surtout dans les Palatini et dans Frankfurt), enfin quelle portée il faut attribuer au déplacement de certains chapitres, surtout en fin des livres 2 et 3, déplacement qui affecte toute la tradition manuscrite sauf trois manuscrits (quatre avec celui qui fut à la base de l'édition princeps).

L'enquête est menée avec grande impartialité et ses diverses étapes sont bien marquées. Le scriptorium dont émanent les mss cités est celui de Worms et on réussit à regrouper autour de ces mss un nombre impressionnant de mss de même origine. Cette partie est strictement paléographique. Et à bon droit.

Un second chapitre qui débute par l'analyse complexe des Palatini (dorénavant V) et de Frankfurt (F) (Bamberg [B] et Cologne [K] ayant déjà été décrits plus haut), permet de déceler cinq étapes de rédaction du Décret (p. 58). A un projet en 19 livres succède une première rédaction de V qui se retrouve sans doute dans le fragment de Weissenburg. Puis V (et F dans un premier état) témoignent d'un texte augmenté, de chapitres rasés et d'autres modifiés. A ce troisième état succède un quatrième, dont témoignent de nouvelles modifications, du même genre, présentes dans V et F. Une cinquième étape voit V se séparer de F. Le premier a de légères modifications textuelles et des ajouts de chapitres à la fin des livres 2, 3 et 9. F, lui, a les mêmes ajouts, mais déplacés par rapport à ceux de V, pour des motifs purement spaciaux et codicologiques. Malgré les rasures, il n'y avait pas assez de place pour transcrire ces nouveaux chapitres là où V les avait transcrits (en fin de livre); F les a inscrits aux divers endroits laissés libres (ou libérés par rasure): c'est l'origine de ce que l'on a appelé «l'ordre de Constance» et qui est celui de tous les mss connus (sauf V, deux mss de Würzbourg et celui qui fut à la base de l'édition princeps, qu'il ne faudrait pas oublier).

Les «Gloses de Worms» éditées dans un chapitre 3 permettent-elles de conclure à une école de droit canon à Worms? J'en doute. Mais pourquoi ne pas avoir édité les gloses du ms. de Freiburg i. Br.?

Les diverses étapes de la rédaction du Décret apparaissent également lorsqu'on considère la réception des canons synodaux des conciles récents: surtout Tribur 895, mais aussi Hohenaltheim 916, Coblence 922 et Erfurt 932. Un chapitre où le canoniste fera large moisson. Qu'il n'oublie pas de lire à fond les notes.

Jörg Müller situait le Décret de Burchard à l'intérieur de la genèse et de la tradition compliquées de la Collection en XII parties. Examinant certains chapitres de V, on constate, que d'aucuns ont déjà remanié le texte de la source; d'autres montrent en œuvre le remaniement (par rasure ou autrement) d'un texte d'abord conforme à celui de la source; d'autres enfin corrigent un texte déjà corrigé. L'examen de F et de représentants des deux formes de la Collection en XII parties montre que ceux-ci se situent «en aval» des remaniements. On ne négligera pas non plus la p. 50 où sont énumérées les rasures les plus caractéristiques se trouvant dans V.

Enfin, un dernier chapitre passe en revue d'autres mss allemands anciens, soit de Burchard, soit en rapport avec lui.

Bienvenus de tous les chercheurs, une identification des chapitres du Décret et l'indication de leur provenance (sous les réserves indiquées, p. 169–171). Suit un Registre selon l'ordre alphabétique des sources et une table d'incipit. Trente-deux précieuses photographies documentent un ouvrage désormais indispensable au chercheur.

Qu'il soit permis à un lecteur attentif de formuler quelques remarques. Il me semble que les auteurs se sont fait la partie belle. Ils passent sous silence des éléments qui auraient dû être envisagés. Ainsi, le ms. qui fut à l'origine de l'édition princeps. Ainsi aussi les deux « anciens » mss Clm 5801c et 18094 dont j'avais cependant signalé certaines caractéristiques archaïques dans mon article (p. 13, 14). A propos de 12.29, ils constatent que F et B ont suppléé *de Iepte discernens* et que, dans K, le correcteur a oublié cette suppléance. Ne faudrait-il pas conclure que, dans le modèle copié (ou les modèles copiés) ces mots manquaient?

Je voudrais traiter à part les modifications en fin des livres 2, 3 et 9. Volontiers j'admets l'argumentation proposée. Ce désordre, qui ne correspond pas à l'ordre logique de V, est une conséquence de la diversité, dans F, des espaces disponibles. Il faut cependant, me semble-t-il, tenir compte que cet ordre de F, bien qu'illogique, devient définitif, et que F daterait de l'époque même de Burchard. Pourquoi se refuse-t-on obstinément à indiquer (même entre crochets) cette suite des chapitres qui se généralisera. On sait combien les « séries » sont importantes dans l'établissement des filiations. Quant à l'ordre logique, les copistes s'en souciaient-ils? Faut-il rappeler que le chapitre 23 du livre 2 trouve souvent place, non seulement dans le texte, mais ensuite aussi dans la *capitulatio*, après le chapitre 18? Quant à l'attention au sens du texte que pouvaient avoir les compileurs, on n'oubliera pas que la grossière homoioteleuton dans un texte de Cyprien, qui rend celui-ci inintelligible, et qui se constate dans tous les mss de 74 titres (ch. 207, éd. p. 133) se retrouve chez Anselme de Lucques et chez Gratien, bien qu'elle ait été corrigée par la Collection en Quatre Livres.

Une dernière remarque. Il faudrait, du moins je le pense puisque c'est cela qu'on leur demande, que les analyses paléographiques soient mises en rapport avec le texte (comme cela a été fait pour V et partiellement pour F). Faute de quoi elles apparaissent comme des rébus et il ne reste d'autre recours à qui veut y voir clair que de mettre le microfilm (s'il le possède) sur le lecteur de films afin de concrétiser textuellement ce qui est relevé paléographiquement.

Quant à l'édition projetée, elle pose une fois de plus le problème fondamental: que doit-on éditer? Le texte originel (pour autant qu'on puisse l'atteindre) ou le *textus receptus*? L'étude ici recensée est passionnante, elle éclaire bien des points restés jusqu'ici dans l'ombre et constitue un fondement solide pour les études ultérieures. L'examen de la tradition manuscrite, pour lequel j'ai rédigé un questionnaire aide-mémoire dans le Reprint de l'édition princeps (Aalen, 1992) p. 39–42 est pleine d'enseignements, ou plutôt de questions, signalisées déjà par Otto Meyer il y a bientôt 60 ans: diffusion, textes ajoutés et aussi initiales. Qu'on n'oublie surtout pas les abrégés: celui d'Echternach (Paris, B. N. lat. 8922) est du genre « économique »: il omet tout simplement les chapitres dont la rubrique est *de eadem re*.

Gérard FRANSEN, Louvain-la-Neuve

Thomas HILL, Könige, Fürsten und Klöster: Studien zu den dänischen Klostergründungen des 12. Jahrhunderts, Frankfurt am Main (Lang) 1992, 392 p. (Kieler Werkstücke: Reihe A, Beiträge zur schleswig-holsteinischen und skandinavischen Geschichte, 4).

Pourquoi fondait-on des monastères dans le Danemark du XII<sup>e</sup> siècle? C'est la question que pose Thomas Hill dans son ouvrage qui est une version modifiée de sa thèse de doctorat présentée à la Faculté de Philosophie de l'Université Christian-Albrecht à Kiel. Pour répondre à cette question, l'auteur se propose d'expliquer quelles fonctions jouaient les monastères dans